

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 172 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Comité Amelot 36 rue Amelot à Paris (11e).

Madame Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure,

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Comité Amelot 36 rue Amelot à Paris 11e ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Comité Amelot 36 rue Amelot à Paris 11e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : De juin 1940 à la Libération de Paris, cet immeuble a abrité une organisation juive le Comité Amelot. Sous couvert du dispensaire La mère et l'enfant un mouvement de résistance oeuvrait. Face aux persécutions, le Comité Amelot a apporté une assistance morale et matérielle à la population juive, et a organisé des réseaux de sauvetage d'adultes et d'enfants.

A la mémoire de son œuvre, de ses participants, et de ses disparus.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 218 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.